



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

NIVEAU 3 (ancien niveau V)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	1/38

Référentiel Professionnel du Titre à Finalité Professionnelle : « AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

INTRODUCTION

Rappel des activités liées au titre à finalité professionnelle

La révision en 2020 du titre à finalité professionnelle AEB dont le dernier arrêté date du 20/04/2016 présente une configuration en quatre activités types. Ces activités ont été réorganisées dans leur contour d'emploi afin de maintenir la cohérence avec les besoins du marché du travail. L'intitulé du titre à finalité professionnelle devient « Agent de Maintenance des Bâtiments » (AMB), et sa nouvelle configuration se décompose en trois activités types.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

Tableau des activités

Ancien TP Agent d'Entretien du Bâtiment	Nouveau TP Agent de Maintenance des Bâtiments
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment.	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment.	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment.	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	2/38

Vue synoptique de l'activité-type

N° fiche AT	Activités-types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	1	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
		2	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
		3	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
		4	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	5	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
		6	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
		7	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	8	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
		9	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
		10	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	3/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE

Agent de Maintenance des Bâtiments

Définition de l'activité type et des conditions d'exercice

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce majoritairement dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des personnes pendant et après son intervention. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).

L'agent de maintenance des bâtiments est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les intervenants extérieurs et les résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il tient compte de ce contexte dans la préparation et ses interventions de maintenance courante de premiers niveaux.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

L'agent de maintenance des bâtiments, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Avant toute intervention sur différents supports (murs/sols), pour percer, poncer etc., il doit prendre connaissance, par l'intermédiaire de son responsable hiérarchique, de la nature et de la composition de ces derniers, afin d'être informé de la présence éventuelle d'amiante (et/ou de plomb).

Enfin, il participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques et des conditions de sécurité des autres collaborateurs, des occupants, résidents, etc.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	4/38

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiène et de sécurité (suivi du cahier sanitaire, suivi du cahier de sécurité et de prévention incendie), de son établissement recevant du public (ERP).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Structures ou institutions d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap ;
- Établissements de soins ;
- Hôtels et pensions de famille ;
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement ;
- Établissements de plein air ;
- Administrations, banques, bureaux ;
- Magasins de vente, centres commerciaux ;
- Entreprises.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles A 4456-1 à A4456-5 du Code polynésien du travail

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	5/38

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

Niveau et/ou domaine d'activité national équivalent

Niveau : V (3) (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Sans objet.

Code(s) NSF national équivalent :

230r – Entretien général des bâtiments.

Fiche(s) Rome de rattachement

I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	6/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité, l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état d'utilisation les aménagements intérieurs d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il réalise les opérations de maintenance programmées (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, un mobilier, etc.) fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du désordre et/ou dégradation (état d'usage). Il définit une méthode d'intervention et la met en œuvre en préservant l'ensemble de l'ouvrage.

Dans le cadre de la maintenance améliorative (reconditionnement intérieur d'un local par exemple), à partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif de travaux, il déconstruit tout ou partie d'ouvrage non structurel. Il construit des ouvrages d'aménagements (cloison et/ou plafond). Il pose et installe des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.). En finitions, il pose au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Il pose au mur des carreaux de céramiques et/ou de revêtements muraux et met en peinture (finition de qualité B), différents supports. Il assemble, met en place et entretien du petit mobilier en kit.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, menuisier, peintre, carreleur, solier. Il doit avoir une bonne connaissance des bases techniques et opérationnelles de maintenance de premiers niveaux de chaque métier.

Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux mis en œuvre en fonction de la nature et de l'état des supports.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	7/38

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment ;
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures
Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	8/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance des bâtiments maintient en état de fonctionnement l'installation et les équipements électriques d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'intervention corrective fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur l'installation électrique. Il réalise les opérations de maintenance et de réparation en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation électrique.

Lors d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et de descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il déplace ou réalise une installation d'un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), d'une installation électrique monophasée.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier d'électricien. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de maintenance n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à une mise en sécurité de l'installation électrique, effectue un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	9/38

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail, relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	10/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans cette activité l'agent de maintenance maintient en état de fonctionnement l'installation thermique et sanitaire d'un bâtiment.

A partir d'un plan de maintenance préventive défini, il contrôle les équipements de l'installation sanitaire et/ou de chauffage afin de prévenir toute apparition de désordre.

A partir de fiches d'interventions correctives fournies par son responsable hiérarchique, il diagnostique la cause du dysfonctionnement sur le réseau sanitaire et/ou de chauffage et réalise les opérations de maintenance de premiers niveaux en appliquant un mode opératoire adapté à la situation tout en préservant l'ensemble de l'installation sanitaire et/ou de chauffage.

Lors d'une restructuration intérieure d'une pièce ou d'un local, à partir de fiches d'intervention améliorative, de plans et d'un descriptif fournis par son responsable hiérarchique, il équipe, pose et raccorde des appareils sanitaires (lavabo, lave-main, w.c., chauffe-eau, bac à douche, urinoir, etc.).

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

L'emploi d'agent de maintenance des bâtiments s'exerce le plus souvent dans des établissements recevant du public (ERP), composés de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation, mais également dans des structures multi-services d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Si les travaux à réaliser nécessitent une intervention un peu plus lourde ou ne relèvent pas de son champ de compétences, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	11/38

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures
Mobiliser les environnements numériques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	12/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'aménagements de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Déconstruire tout ou partie de cloison de distribution ou de plafond en plaque de plâtre. Modifier ou créer des ouvrages à base de plâtre sec selon les règles professionnelles (aplomb, niveau et fixation). Utiliser en toute sécurité des machines électroportatives.

Poser des éléments menuisés manufacturés (plinthes, baguettes, tablettes, nez de cloison, etc.), selon les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation d'un aménagement. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

Les principes de déconstruction d'un ouvrage de second œuvre sont connus.

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Les principes de construction d'ouvrage à base de plâtre sec sont connus.

Le montage de l'ouvrage à base de plâtre sec respecte les règles professionnelles (aplombs, niveaux et planéités).

L'utilisation des machines électroportatives se fait en toute sécurité.

La pose des éléments menuisés manufacturés respecte les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	13/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant
Déconstruire tout ou partie d'ouvrage en matériaux secs à base de plâtre
Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur ouvrage à construire
Construire l'ouvrage en respectant les normes de mise en œuvre
Poser des éléments menuisés
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différents matériaux et produits utilisés pour construire des cloisons et des plafonds en matériaux secs à base de plâtre
Connaissance des règles de sécurité concernant les travaux en site occupé
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	14/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux de finitions de premiers niveaux. Préparer le poste de travail. Poser au sol des carreaux de céramiques et/ou dalles en PVC. Poser au mur de revêtements muraux selon les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition), mettre en peinture différents supports selon les règles professionnelles (qualité de finition B).

Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre par exemple d'un reconditionnement intérieur d'une pièce ou d'un local, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. En fonction de la nature des travaux, il emploie différentes techniques propres à la réalisation des finitions. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de peintre, de carreleur et de solier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et matériaux en fonction de la nature et de l'état des supports.

Critères de performance

L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.

Les opérations de mise en œuvre des matériaux et produits de finitions sont connues.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

La pose du revêtement mural respecte les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition).

La mise en peinture des différents subjectiles respecte les règles professionnelles (qualité de finition B).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	15/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité
Consulter un catalogue fournisseur
Préparer les supports (égrenage, lessivage par exemple)
Réaliser les travaux d'apprêts (impression, rebouchage par exemple)
Mettre en peinture les murs, les plafonds et les boiseries
Poser par collage au sol et au mur des carreaux de céramiques
Poser des dalles, des lés de revêtements souples
Poser des revêtements muraux ordinaires
Préparer, apprêter et appliquer de la peinture (qualité de finition B), sur différents supports.
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Utiliser le matériel de travail en hauteur
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de pose au sol et au mur de revêtements durs
Connaissance des familles courantes de colles, adhésifs et revêtements durs
Connaissance des différents produits et leurs utilisations pour effectuer des travaux courants de pose au sol de revêtements souples
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements souples
Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de peinture et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour poser au sol des revêtements souples
Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
Connaissance des pathologies courantes des supports
Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements muraux
Connaissance des règles et des techniques courantes pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements muraux
Connaissance des règles et les techniques courantes pour poser au sol et au mur des revêtements durs
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	16/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche d'intervention fournie, réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément, gestion des déchets suivant leurs classes), des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment afin de prévenir toute apparition de désordre. Tenir à jour l'organigramme de serrurerie. Monter et entretenir du mobilier en kit. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), en signalant toutes anomalies.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de serrurier et de menuisier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il le signale à son responsable hiérarchique. De même, lorsqu'une opération de réparation n'est pas possible rapidement, il procède sur consignes de son responsable hiérarchique à un dépannage provisoire afin de permettre à l'équipement d'assurer en totalité ou en partie ses fonctions dans l'attente d'une réparation définitive.

En fin d'opération, il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informe son responsable hiérarchique des dysfonctionnements divers constatés nécessitant une intervention urgente.

Critères de performance

Les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément) des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment sont connues.

Les principes de mise à jour de l'organigramme de serrurerie sont connus.

Les principes de montage de meuble en kit sont connus.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	17/38

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention
Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs
Exploiter un document fabricant
Réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments), sur une menuiserie et/ou fermetures d'un bâtiment classé ERP
Choisir l'outillage adapté pour effectuer les contrôles
Remplacer des éléments de serrurerie
Monter du mobilier en kit
Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance des différentes menuiseries intérieures et extérieures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des différentes fermetures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des serrures équipant les menuiseries d'un bâtiment classé ERP
Connaissance des opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément)
Des menuiseries et fermetures d'un bâtiment classé ERP
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	18/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention (concernant une anomalie sur une cloison, un plafond, un sol, une menuiserie, une fermeture, un accessoire d'aménagement, un petit mobilier), identifier et diagnostiquer la cause du désordre d'un ouvrage du second œuvre. Remettre en état l'ouvrage en respectant les règles professionnelles liées à chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).

Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux des métiers de plaquiste, de peintre, de carreleur, de solier, de menuisier et de serrurier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

Les principes de maintenance corrective d'un ouvrage du second œuvre (cloison, plafond, sol, menuiserie, fermeture, accessoire d'aménagement, petit mobilier) sont connus.

La remise en état de l'ouvrage respecte les règles professionnelles de chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs

Exploiter un document fabricant

Diagnostiquer l'état d'un l'ouvrage existant endommagé

Diagnostiquer le dysfonctionnement de l'élément menuisé ou de l'accessoire à réparer

Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage endommagé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	19/38

Réparer l'élément d'ouvrage endommagé en respectant les normes de mise en œuvre
 Evaluer les travaux d'entretien et de réparation à effectuer sur des éléments menuisés ou sur les accessoires associés
 Déposer les parties d'éléments menuisés ou les accessoires à réparer (battant de porte, serrure, poignée, système de fermeture par exemple)
 Réaliser la réparation de l'élément menuisé ou de l'accessoire (remplacement, ajustement, réglage, graissage)
 Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'élément menuisé ou l'accessoire
 Réparer l'élément menuisé en le rendant fonctionnel
 Réaliser le montage et la maintenance de petits mobiliers
 Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants (changement de dalles)
 Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements durs existants (changement de carreaux, faïence)
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des pathologies courantes des supports
 Connaissance des principes d'identification des désordres sur le bâti et les équipements d'aménagement à l'intérieur d'un bâtiment
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	20/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux d'ordre électrique.

Déplacer ou installer un appareillage électrique (prise, commande, point lumineux), et le raccorder au tableau de distribution en respectant les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).

Contrôler le fonctionnement du circuit électrique. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée consigné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation électrique sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et le descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareillage électrique (commande, prise, point lumineux) et son raccordement au tableau de distribution respectent les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	21/38

Appliquer les règles de pose des appareillages électriques
 Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants électriques entre eux
 Réaliser la pose et le raccordement des équipements électriques terminaux
 Réaliser les vérifications électriques de ses raccordements à une installation monophasée
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de base de l'électricité
 Connaissance des principes de fonctionnement du matériel électrique
 Connaissance des principes d'installation du matériel électrique
 Connaissance des normes des installations électriques des bâtiments recevant du public
 Connaissance des risques électriques pour assurer sa sécurité
 Connaissance des principes de vérification avant mise sous tension d'une installation électrique monophasée
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	22/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau électrique afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique sont connues.

Les contrôles des équipements du réseau électrique sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	23/38

Identifier le type d'équipement à contrôler
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique
 Connaissance des procédures d'urgence de mise en sécurité d'une installation électrique
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	24/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur le réseau électrique.

Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier d'électricien. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Pour réaliser ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Conformément aux articles R4544-9 et R4544-10 du Code du travail, l'agent de maintenance des bâtiments qui réalise des travaux d'ordre électrique, des essais après travaux ou des interventions générales, tels que définis dans ce référentiel, est habilité B1 et BR par son employeur.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation électrique

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation électrique

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	25/38

Définir une procédure d'intervention
 Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures
 Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques
 Remettre en fonction une installation électrique
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des principes de fonctionnement d'un circuit électrique triphasé
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation électrique
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Téléphonie / RJ45
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation Sécurité incendie
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	26/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, de plans et d'un descriptif, réaliser des travaux sur une installation sanitaire. Déplacer ou poser un appareil sanitaire et le raccorder aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau en respectant les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité). Vérifier le fonctionnement de l'appareil sanitaire. Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le cadre d'un reconditionnement intérieur d'un petit local équipé d'un tableau de distribution électrique monophasée consigné, le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires, définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Critères de performance

Les principes de fonctionnement d'une installation sanitaire sont connus.

Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.

Le déplacement ou la pose de l'appareil sanitaire et son raccordement aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau respectent les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité).

Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Equiper et monter des appareils et accessoires sanitaires

Raccorder des appareils sanitaires au réseau d'alimentation EF/EC et d'évacuation EU/EV

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	27/38

Préparer son intervention
Organiser son poste de travail
Renseigner une fiche d'intervention
Réaliser le traitement des déchets
Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
Connaissance du principe d'évacuation d'un réseau EU/EV
Connaissance du principe d'alimentation d'un réseau EF/EC
Connaissance des principes de fonctionnement des appareils sanitaires
Connaissance des différents composants et leur utilisation d'une installation sanitaire
Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	28/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, contrôler les équipements du réseau thermique et sanitaire afin de prévenir toute apparition de désordre. Procéder à la mise en sécurité du réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée. En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et équipements mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes. Ces interventions seront ensuite planifiées et réalisées une fois les pièces de rechange approvisionnées. S'il détecte des anomalies nécessitant une intervention un peu plus lourde ou ne relevant pas de son champ de compétence, il met l'installation en sécurité et le signale immédiatement à son responsable hiérarchique.

Critères de performance

Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique et sanitaire sont connues.

Les contrôles des équipements d'un réseau thermique et sanitaire sont connus.

Les procédures de mise en sécurité d'un réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée sont connues.

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages thermiques et sanitaires

Identifier le type d'équipement à contrôler

Préparer son intervention

Organiser son poste de travail

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	29/38

Renseigner une fiche d'intervention

Réaliser le traitement des déchets

Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées

Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)

Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique et sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation sanitaire

Connaissance des gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	30/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche d'intervention, diagnostiquer la cause du dysfonctionnement sur l'installation thermique et sanitaire. Définir et appliquer une procédure d'intervention pour remédier au dysfonctionnement en respectant l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation). Replier le chantier et restituer les locaux pour fonctionnement (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes). En fin d'opération, renseigner la fiche d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce le plus souvent dans un établissement recevant du public (ERP), composé de plusieurs bâtiments en cours d'exploitation. L'agent de maintenance des bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des biens et des personnes pendant son intervention. Il est en relation avec le personnel des différents services de l'établissement, son responsable hiérarchique, des collaborateurs, des intervenants extérieurs et des résidents (établissements hospitaliers, maisons de retraite, etc.). Avec les résidents, il est attentif à sa façon de communiquer. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement recevant du public.

L'agent travaille seul. Cependant pour des matériaux lourds ou encombrements, il peut être amené à intervenir en binôme. Il maîtrise les opérations de base et de premiers niveaux du métier de plombier chauffagiste. Il respecte les prescriptions techniques et modes opératoires définis par le fabricant, des produits et accessoires mis en œuvre.

Suite à ces opérations, il est souvent amené à prévoir le remplacement de pièces et parfois à passer des commandes.

Critères de performance

La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.

La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).

Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).

La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter une fiche d'intervention

Exploiter un plan d'installation thermique et sanitaire

Exploiter un document fabricant

Consulter un catalogue fournisseur

Identifier les dysfonctionnements sur une installation thermique et sanitaire

Définir une procédure d'intervention

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	31/38

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle
 Appliquer les règles de pose et de remplacement d'équipement thermique et sanitaire
 Remettre en fonction une installation thermique et sanitaire
 Préparer son intervention
 Organiser son poste de travail
 Renseigner une fiche d'intervention
 Réaliser le traitement des déchets
 Connaissance sur l'accompagnement et le suivi des interventions réalisées par des entreprises spécialisées
 Connaissance sur la communication avec différents interlocuteurs (responsable, collègues, intervenants extérieurs, résidents)
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation sanitaire
 Connaissance des normes et des principes de fonctionnement d'une installation thermique
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation sanitaire
 Connaissance des différents types de dysfonctionnement des équipements et d'une installation thermique
 Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé
 Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP).

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	32/38

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans ses activités de maintenance à l'intérieur des bâtiments, transmettre des renseignements oralement et/ou par écrit à son responsable hiérarchique, les collaborateurs de différents services, des occupants, résidents et différents intervenants spécialisés.

Les informations communiquées oralement par le professionnel doivent être claires, exactes techniquement et argumentées réglementairement. Ces informations peuvent engager la responsabilité de l'établissement.

Critères de performance

Les renseignements fournis à son responsable hiérarchique et aux intervenants spécialisés, d'un point de vue technique et réglementaire sont clairs et exacts.

Les informations transmises aux occupants, résidents du site lors de l'intervention sont sans ambiguïtés et claires (lieux, date, horaire, durée de l'intervention).

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir pris connaissance des fiches d'interventions prévues pour la journée, l'agent de maintenance des bâtiments collecte, si besoin, des informations complémentaires (auprès des résidents, autres collaborateurs, historique), planifie ses interventions par ordre de priorité, prépare les matériels et les accessoires nécessaires, puis réalise l'intervention. L'agent de maintenance des bâtiments, dans certains cas, accompagne et suit les interventions d'entreprises spécialisées.

Critères de performance

Les trajets sont optimisés.

Les informations complémentaires portées sur la fiche d'intervention sont exactes.

Le matériel et les documentations sélectionnées sont adaptés aux interventions.

L'accompagnement et le suivi des interventions d'entreprises spécialisées sont pris en compte dans l'organisation de la journée.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler en sécurité avec des matériels et des produits comportant des risques pour soi-même, les autres collaborateurs ainsi que les personnes pouvant se trouver à proximité de l'intervention. Respecter la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP), les consignes de son responsable hiérarchique ainsi que les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation des matériels, des équipements et des produits mis en œuvre. Respecter l'environnement.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	33/38

Critères de performance

La réglementation et la législation concernant les établissements recevant du public (ERP) sont connues.

Les EPI correspondent aux risques et sont portés.

Les éléments de protection collective sont mis en place.

Les consignes et recommandations du responsable hiérarchique sont comprises et appliquées.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Mobiliser les environnements numériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de ses activités de maintenance courante, utiliser l'outil numérique pour exploiter et renseigner les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), équipé des logiciels de gestion de maintenance (GMAO). Utiliser internet et/ou l'intranet pour rechercher des informations techniques ou réglementaires. Echanger des informations avec son responsable hiérarchique, les autres collaborateurs, les différents services et les différents intervenants spécialisés. Imprimer un document.

Critères de performance

Les renseignements notés sur la fiche d'intervention d'un point de vue technique, réglementaire et de planning, sont clairs et exacts.

L'action de maintenance réalisée est clairement notifiée dans la fiche d'intervention.

Les informations récoltées sur internet sont utiles à l'intervention programmée

Les documents renseignés sont adressés à la bonne personne.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	34/38

Glossaire Technique

Glossaire technique

E R P

Etablissement recevant du public

GMAO

Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

Maintenance courante

La maintenance courante recouvre des interventions qui ont un caractère répétitif et relativement fréquent sur une année. Ces interventions sont effectuées par l'équipe de maintenance du site immobilier ou une société spécialisée extérieure. Elle comprend 3 types de maintenance de niveaux 1, 2 et 3.

Types de maintenance :

- Préventive :

Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.

- Corrective :

Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

- Améliorative :

Maintenance exécutée pour modifier et améliorer la sûreté de fonctionnement du bien sans changer sa fonction.

Niveaux de maintenance (Norme européenne homologuée NF EN 13306)

- Niveau 1 :

Intervention : réglages simples - ronde de surveillance d'état.

Lieu : sur place.

Exemples : remplacement de lampe.

- Niveau 2 :

Intervention : dépannage par échange standard - opérations mineures de maintenance préventive – réglages simples.

Lieu : sur place.

Exemples : changement d'un contacteur - contrôle de fusibles - réarmement de disjoncteur.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	35/38

- Niveau 3 :

Intervention : identification et diagnostic de pannes - réparation par échange standard ou fonctionnellement équivalent - réparations mineures - maintenance préventive à l'aide de procédure détaillées.

Lieu : sur place.

Exemples : identification d'un élément défaillant et recherche de la cause, élimination de la cause.

- Niveau 4 :

Travaux importants de maintenance corrective et préventive, à l'exception de la rénovation et de la reconstruction.

- Niveau 5 :

Réparation, reconstruction ou exécution de réparations importantes

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	36/38

Glossaire Référentiel Professionnel

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	37/38

ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

<u>Sigle</u>	<u>Type de document</u>	<u>Code titre national équivalent</u>	<u>Intitulé de la formation</u>	<u>Page</u>
AMB	Référentiel Professionnel	TP- 00361	Agent de maintenance des bâtiments	38/38



MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS »

NIVEAU 3 (ancien niveau V)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 1/35

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Agent de Maintenance des Bâtiments

Sigle du titre à finalité professionnelle : AMB

Niveau : 3 (ancien niveau V)

Équivalent code(s) NSF national équivalent : 230r – Entretien général des bâtiments

Équivalent code(s) Rome : I1203

2 – Synthèse des modalités de l'évaluation pour l'accès au titre à finalité professionnelle

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé

Sigle AMB	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00361	Intitulé de la formation Agent de maintenance des bâtiments	Page 2/35
--------------	--	--	---	-----------

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre à finalité professionnelle obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 3/35

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat (e) au titre à finalité Professionnelle Agent de maintenance des bâtiments

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment	07 h 00 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise : la construction et la réparation d'un ouvrage à base de plâtre sec, la pose d'éléments menuisés manufacturés, la pose ou changement d'un équipement de serrurerie, la mise en peinture de différents subjectiles, la pose ou réparation d'un revêtement mural, la pose et/ou déplacement d'un appareil électrique et la pose et/ou déplacement d'un appareil sanitaire.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle, il comprend trois phases : Phase 1 , durée 00 h 10 min : le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation électrique. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury. Phase 2 , durée 00 h 10 min : le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation thermique et sanitaire. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury. Phase 3 , durée 00 h 10 min : le jury demande au candidat de commenter oralement les fiches d'intervention produites lors de la Mise en situation professionnelle.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 4/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment		
Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	01 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	09 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanée, sur deux demi-journées en présence d'un surveillant quand le jury n'est pas présent. Elle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 5/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé de manière individuelle dans une salle prévue à cet effet, en présence du jury. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle. Le centre organisateur veille à éviter la communication entre les candidats ayant déjà passé l'Entretien technique et ceux en attente de le passer.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé pour tous les candidats en simultanée dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel avant d'observer le candidat durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 6/35

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment					
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	<p>Les principes de déconstruction d'un ouvrage de second œuvre sont connus.</p> <p>L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.</p> <p>Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.</p> <p>Les principes de construction d'ouvrage à base de plâtre sec sont connus.</p> <p>Le montage de l'ouvrage à base de plâtre sec respecte les règles professionnelles (aplombs, niveaux et planétés).</p> <p>L'utilisation des machines électroportatives se fait en toute sécurité.</p> <p>La pose des éléments menuisés manufacturés respecte les règles professionnelles (ajustement, symétrie, qualité de coupe et fixations).</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 7/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment.	<p>L'organisation du poste de travail permet de travailler en sécurité.</p> <p>Les opérations de mise en œuvre des matériaux et produits de finitions sont connues.</p> <p>Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.</p> <p>La pose du revêtement mural respecte les règles professionnelles (calepinage, planéité et qualité de finition).</p> <p>La mise en peinture des différents subjectiles respecte les règles professionnelles (qualité de finition B).</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment	<p>Les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'élément) des menuiseries et des fermetures d'un bâtiment sont connues.</p> <p>Les principes de mise à jour de l'organigramme de serrurerie sont connus.</p> <p>Les principes de montage de meuble en kit sont connus.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 8/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	<p>Les principes de maintenance corrective d'un ouvrage du second œuvre (cloison, plafond, sol, menuiserie, fermeture, accessoire d'aménagement, petit mobilier) sont connus.</p> <p>La remise en état de l'ouvrage respecte les règles professionnelles de chaque métier (matériaux et matériels utilisés, mode opératoire, planification).</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	☒	☒	☒	☐
Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements d'un bâtiment					
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment	<p>Les principes de fonctionnement d'une installation électrique sont connus.</p> <p>Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et le descriptif sont respectées.</p> <p>Le déplacement ou la pose de l'appareillage électrique (commande, prise, point lumineux) et son raccordement au tableau de distribution respectent les règles professionnelles (protection, câblage, connexion, fixation).</p> <p>Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	☒	☒	☒	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 9/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	<p>Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation électrique sont connues.</p> <p>Les contrôles des équipements du réseau électrique sont connus.</p> <p>Les procédures de mise en sécurité d'un circuit électrique lors d'une anomalie constatée sont connues.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	<p>La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.</p> <p>La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation électrique (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 10/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment	<p>Les principes de fonctionnement d'une installation sanitaire sont connus.</p> <p>Les consignes données par la fiche d'intervention, les plans et descriptif sont respectées.</p> <p>Le déplacement ou la pose de l'appareil sanitaire et son raccordement aux réseaux d'évacuation et d'alimentation d'eau respectent les règles professionnelles (montage, soudure, fixation, collage, étanchéité).</p> <p>Le contrôle de bon fonctionnement est correctement effectué.</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	<p>Les gammes de maintenance préventive des équipements et d'une installation thermique et sanitaire sont connues.</p> <p>Les contrôles des équipements d'un réseau thermique et sanitaire sont connus.</p> <p>Les procédures de mise en sécurité d'un réseau thermique et sanitaire lors d'une anomalie constatée sont connues.</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	<p>La cause du dysfonctionnement est diagnostiquée.</p> <p>La procédure pour remédier au dysfonctionnement est appropriée et respecte l'intégrité de l'installation thermique et sanitaire (mise en sécurité, mode opératoire, matériels et équipements utilisés, dépannage ou réparation).</p> <p>Le repliement du chantier et la restitution du local sont réalisés (nettoyage, remise en service partielle ou totale, gestion des déchets suivant leurs classes).</p> <p>La fiche d'intervention est correctement renseignée et exploitable.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Obligation règlementaires le cas échéant : Avoir obtenu un avis favorable de fin de formation à un niveau minimum B1 pour la prévention du risque électrique sur les ouvrages intérieurs d'un bâtiment.</p>					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 11/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Organiser ses actions	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 12/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

	thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Respecter des règles et des procédures	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 13/35

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser les environnements numériques	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
	Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 14/35

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AMB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique.

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 30 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Entretien final : le jury mène l'Entretien final (00 h 20 min), y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel (00 h 10 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats, ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le Questionnaire professionnel est organisé sous le contrôle d'un surveillant.

La Mise en situation professionnelle est organisée sous le contrôle d'un surveillant les premières 06 h 00 min. Dès que le jury débute son intervention, le surveillant se retire.

Sigle AMB	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00361	Intitulé de la formation Agent de maintenance des bâtiments	Page 15/35
--------------	--	--	---	------------



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de maintenance des bâtiments

Sigle AMB	Type de document Référentiel de Certification	Code titre national équivalent TP-00361	Intitulé de la formation Agent de maintenance des bâtiments	Page 16/35
--------------	--	--	---	------------

CCP 1

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment	04 h 00 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise : la construction et réparation d'un ouvrage à base de plâtre sec, la pose d'éléments menuisés manufacturés, la pose ou changement d'un équipement de serrurerie, la pose d'un revêtement mural à peindre, la mise en peinture de différents subjectiles, la pose ou réparation d'un revêtement dur mural.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury demande au candidat de commenter oralement les fiches d'intervention produites lors de la Mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment	00 h 40 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 17/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence du jury. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle. Le jury mène l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10).

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique.

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 30 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 18/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

CCP 2

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment	01 h 30 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose et/ou déplacement d'un appareil électrique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation électrique. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	00 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 19/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé en présence du jury dans une salle prévue à cet effet. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10 min).

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 10 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 20/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

CCP 3

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment	01 h 30 min	A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose ou la modification d'une installation sanitaire
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 10 min	Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation thermique et sanitaire. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	00 h 30 min	Questionnaire sous forme de QCM
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la Mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La Mise en situation professionnelle est organisée après le Questionnaire professionnel et avant l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'Entretien technique est organisé en présence du jury dans une salle prévue à cet effet. Il est organisé après le Questionnaire professionnel et la Mise en situation professionnelle

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 21/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le Questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la Mise en situation professionnelle et l'Entretien technique. Le jury corrige le questionnaire professionnel **avant d'observer le candidat** durant la Mise en situation professionnelle et avant de mener l'Entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le Questionnaire professionnel, il corrige les réponses du candidat avant de mener l'Entretien technique (00 h 10 min)

Mise en situation professionnelle : le jury est présent la dernière heure pour observer le candidat. Il récupère les fiches d'intervention renseignées par le candidat (01 h 00 min).

Le jury évalue la production du candidat issue de la Mise en situation professionnelle hors toute autre présence.

Entretien technique : le jury mène l'Entretien technique (00 h 10 min).

Le jury mène l'Entretien technique après avoir corrigé le Questionnaire professionnel, il est en possession des fiches d'interventions produites par le candidat lors de la Mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 22/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent de maintenance des bâtiments

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier disposant d'autant de postes de travail que de candidats. La zone de préparation et de nettoyage est équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Les phases 1, 2 et 3 de l'Entretien technique se déroulent dans le local. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Une salle pouvant recevoir l'ensemble des candidats et dont la disposition des tables permet un travail individuel et confidentiel et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 23/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Surface individuelle de travail d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m. • Cette surface individuelle comprendra un solivage ou un plafond permettant la fixation d'éléments de construction (hauteur sous solives ou plafond et sol fini, comprise entre 2,45 m et 2,55 m)	1	L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement de l'épreuve Le sol de chaque poste de travail devra être soit : agglomérés (type OSB) Dans les deux cas, le sol devra être plan et de niveau.
Machines	1	Fontaine de nettoyage pour brosses et rouleaux	16	Sans objet
	1	Perforateur électrique + jeu de forets béton	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Augette	1	Sans objet
	1	Balai de chantier	2	Sans objet
	1	Boîte à coupes + scie à dos	4	Sans objet
	1	Brosse à encoller	1	Sans objet
	1	Camion de peintre	1	Sans objet
	1	Carrelette	4	Sans objet
	1	Chasse – clous	1	Sans objet
	1	Ciseaux de tapissier	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 24/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Clé à molette	1	Sans objet
	1	Coupe tube cuivre + ébavureur	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon	1	Sans objet
	1	Cutter à lame fractionnable	1	Sans objet
	1	Dispositif de cintrage de tube cuivre Ø12x1	4	Sans objet
	1	Écran pare flamme	1	Sans objet
	1	Éponge	1	Sans objet
	1	Équerre de menuisier	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Foret à étages	4	Sans objet
	1	Grignoteuse ou cisaille	1	Sans objet
	1	Jeu de brosses à réchampir	1	Sans objet
	1	Jeu de clés plates adaptées aux différents montages	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire	1	Sans objet
	1	Jeu de forets bois	4	Sans objet
	1	Jeu de scies cloches (bois/plâtres sec)	4	Sans objet
	1	Jeu de tournevis cruciformes	1	Sans objet
	1	Jeu de tournevis plats	1	Sans objet
	1	Lampe à souder + cartouche gaz + décapant + brasure tendre	1	Sans objet
	1	Lime queue de rat	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 25/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Manchon pour peinture acrylique 180 mm	1	Sans objet
	1	Maroufle plastique	1	Sans objet
	1	Marteau de menuisier	1	Sans objet
	1	Matrice à collet battu	4	Sans objet
	1	Mètre multiple à ruban	1	Sans objet
	1	Monture pour rouleau peinture 180 mm	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle	1	Sans objet
	1	Peigne à colle carrelage mural	1	Sans objet
	1	Pince à dénuder	1	Sans objet
	1	Pince coupante d'électricien	1	Sans objet
	1	Pince multiprise	1	Sans objet
	1	Pince pour chevilles expansives métalliques	4	Sans objet
	1	Pistolet extrudeur	4	Sans objet
	1	Platoir	1	Sans objet
	1	Pompe d'épreuve sur bac ou tuyau d'arrosage avec raccords	8	Sans objet
	1	Rabot type surform	1	Sans objet
	1	Raclette manuelle à joint	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique 25 ml	4	Sans objet
	1	Rape à bois 1/2 ronde	1	Sans objet
	1	Riflard multi-usages	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 26/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rouleau ou peigne à encoller	1	Sans objet
	1	Scie à guichet	1	Sans objet
	1	Scie à métaux	1	Sans objet
	1	Scie égoïne	4	Sans objet
	1	Seau	1	Sans objet
	1	Table à tapisser	8	Sans objet
	1	Tenaille russe	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat	1	Sans objet
	1	Visseuse + embouts de vissage adaptés	1	Sans objet
	1	Jeu de ciseaux à bois	1	Sans objet
Équipements	1	Imprimante	16	Sans objet
	1	Équipement numérique mobile équipé des moyens pour la gestion de fiches d'intervention, vidé de tout autre fichier de travail et déconnecté d'internet.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Chaussure de sécurité	1	Sans objet
	1	Gants de protection	1	Sans objet
	1	Lunettes de protection	1	Sans objet
	1	Masque à poussière	1	Sans objet
	1	Ensemble de 2 poteaux + chaîne (ou ruban) de signalisation	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 27/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Bande à joint - 10 ml	1	Sans objet
	1	Serrure satandard encastrable NF Cylindre européen	1	Sans objet
	1	Bande armée à joint - 4 ml	1	Sans objet
	1	Chevilles à frapper - Boîte	16	Sans objet
	1	Chevilles autoforeuses - Fixation plaque de plâtre - Boîte	16	Sans objet
	1	Enduit à joint - 3 kg	1	Sans objet
	10	Montant M48 - L 2,50 m	1	Sans objet
	1	Chiffons	16	Sans objet
	5	Plaque de Plâtre BA13 (2,50x1,20)	1	Sans objet
	3	Rail R48 - L 3,00 m	1	Sans objet
	1	Vis TRPF - Boîte	16	Sans objet
	1	Vis TTPC 25 - Boîte	16	Sans objet
	1	Vis TTPC 35 - Boîte	16	Sans objet
	1	Bloc Porte Chant Droit (72/56) 63x204 - Poussant Droite	1	Sans objet
	3	Champlat - L 2,40 m	1	Sans objet
	1	Colle acrylique de fixation pour plinthe - 310 ml	4	Sans objet
	1	Cylindre double entrée profil européen	1	Sans objet
	1	Ensemble de porte - Clé I	1	Sans objet
	1	Ensemble de porte - Clé L	1	Sans objet
	2	Plinthe MDF ou bois brut - L 2,40 m	1	Sans objet
1	Pointes tête homme - Boîte	16	Sans objet	
1	Tablette bois 30 x 80 cm	1	Sans objet	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 28/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Tasseau raboté - L 2,4 m	2	Sans objet
	1	Verrou à bouton - cylindre 40 mm	1	Sans objet
	1	Vis à bois 30 mm - Boîte	16	Sans objet
	1	Colle pour toile de verre - 2 kg	1	Sans objet
	1	Faïence mur 20 x 20 - 1 m ²	1	Sans objet
	1	Peinture impression - 2 L	1	Sans objet
	1	Joint poudre carrelage - 1 kg	1	Sans objet
	1	Enduit de rebouchage - 1 kg	1	Sans objet
	1	Mortier colle poudre - 3 kg	1	Sans objet
	1	Peinture acrylique satinée - 2 L	1	Sans objet
	1	Peinture boiserie acrylique brillant - 1 L	1	Sans objet
	1	Revêtement à peindre - toile de verre (largeur 1 m) - L 10 m	1	Sans objet
	2	Ampoule E 27	1	Sans objet
	4	Boîte d'encastrement cloison sèche Ø 67	1	Sans objet
	2	Boîte d'encastrement DCL applique	1	Sans objet
	2	Boîte dérivation encastrable	1	Sans objet
	1	Bornes connection rapide - 2 entrées - Boîte	16	Sans objet
	1	Bornes connection rapide - 3 entrées - Boîte	16	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Bleu - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Noir - 5 ml	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 29/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Orange - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Rouge - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 1,5 ² Vert/Jaune - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Bleu - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Rouge - 5 ml	1	Sans objet
	1	Conducteur HO7VU 2,5 ² Vert/Jaune - 5 ml	1	Sans objet
	1	Convecteur électrique	1	Sans objet
	2	Ensemble interrupteur SA/VV - encastrable	1	Sans objet
	2	Ensemble Prise 2P+T - encastrable	1	Sans objet
	2	Fiche DCL et douille électrique E27	1	Sans objet
	1	Gaine ICTA Ø 20 - 5 ml	1	Sans objet
	1	Interrupteur automatique avec détecteur de mouvement	1	Sans objet
	1	Réglette fluo	1	Sans objet
	1	Bonde à grille pour lave-mains	1	Sans objet
	2	Bouchon laiton à visser F 1/2	1	Sans objet
	1	Cheilles à expansion avec patte à vis - Boîte	16	Sans objet
	1	Colle PVC	4	Sans objet
	1	Colliers PVC Ø 100 - Boîte	16	Sans objet
1	Colliers PVC Ø 32 - Boîte	16	Sans objet	
1	Colliers type Atlas double Ø12 - Boîte	16	Sans objet	

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 30/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Colliers type Atlas Simple Ø12 - Boîte	16	Sans objet
	4	Coude cuivre 90° à souder FF Ø 12	1	Sans objet
	1	Coude PVC 87°30° FF Ø 100	1	Sans objet
	4	Coude PVC 87°30° FF Ø 32	1	Sans objet
	1	Croisillons épaisseur 2 mm - Sachet	16	Sans objet
	4	Ecrou laiton à collet battu 12x17 Ø 12	1	Sans objet
	1	Kit robinet d'arrêt WC équerre + flexible + joint	1	Sans objet
	1	Lave-mains	1	Sans objet
	1	Joints d'étanchéité suivant montages - Sachet	16	Sans objet
	1	Lot de 2 chevilles clips pour fixation WC 6x70	1	Sans objet
	1	Lot de 2 fixations pour lave-mains parois creuse + cheville	1	Sans objet
	1	Lot de 2 fixations pour lave-mains parois pleine + cheville	1	Sans objet
	4	Manchon cuivre à souder FF Ø 12	1	Sans objet
	1	Manchon de dilatation PVC H Ø 100	1	Sans objet
	4	Manchon mâle 243 CGU Ø 12 - M 12x17	1	Sans objet
	2	Manchon mâle 243 CGU Ø 12 - M 15x21	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 100	1	Sans objet
	2	Manchon PVC Ø 32	1	Sans objet
	1	Mélangeur pour lave-mains + Flexibles de raccordement	1	Sans objet
	1	Pack WC à poser sortie horizontale	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 31/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Panneau bois (OSB ou aggloméré) - 63 x 250 cm	2	Sans objet
	1	Pâtes à vis - Boîte	16	Sans objet
	1	Pipe coudée WC 90° 110 mm	1	Sans objet
	1	Pipe droite WC 110 mm	1	Sans objet
	1	Planche de coffrage 25x 150 mm - L 3 m	1	Sans objet
	1	Robinet simple pour lave-mains + flexible de raccordement	1	Sans objet
	1	Rosaces coniques H19 - Boîte	16	Sans objet
	1	Siphon lavabo/lave-mains à visser sortie Ø 32	1	Sans objet
	1	Tampon de réduction simple PVC Ø 100/40	1	Sans objet
	1	Tampon de visite PVC avec bouchon M/F Ø 100	1	Sans objet
	1	Tampon de visite PVC avec bouchon M/F Ø 32	1	Sans objet
	2	Té égal cuivre à souder FFF Ø 12	1	Sans objet
	1	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 100	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 32	1	Sans objet
	1	Tube cuivre Ø 12 - 3 ml	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 100 - 2 ml	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 32 - 2 ml	1	Sans objet
	2	Vanne d'arrêt MF 1/4 de tour - 12x17	1	Sans objet
	1	Portemanteau mural bois 2 têtes	1	Sans objet
	1	Etagère bois 20 x 60	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 32/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matières d'œuvre	1	Papier de verre grain 80	16	Sans objet
	1	Papier de verre grain 120	16	Sans objet
	1	Lot de colorants universels de peintre	16	Sans objet
	1	Système de vidage PVC pour machine à laver	1	Sans objet
	1	Robinet de puisage de lave-linge + platine de fixation	1	Sans objet
	4	Collier PVC Ø 40	1	Sans objet
	2	Coude PVC 87°30° FF Ø 40	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 40- 2 ml	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Réduction PVC Ø 40/32	1	Sans objet
	1	Serrure standard en L encastrable	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Papier de verre grain 80	16	Sans objet
	1	Papier de verre grain 120	16	Sans objet
	1	Lot de colorants universels de peintre	16	Sans objet
	1	Système de vidage PVC pour machine à laver	1	Sans objet
	1	Robinet de puisage de lave-linge + platine de fixation	1	Sans objet
	4	Collier PVC Ø 40	1	Sans objet
	2	Coude PVC 87°30° FF Ø 40	1	Sans objet
	1	Tube PVC Ø 40- 2 ml	1	Sans objet
	1	Manchon PVC Ø 40	1	Sans objet
	1	Réduction PVC Ø 40/32	1	Sans objet
	1	Serrure standard en L encastrable	1	Sans objet
	2	Té pied de biche 87°30 FF PVC Ø 40	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 33/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle Agent de maintenance des bâtiments est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Agent d'entretien du bâtiment (ancienne version)		Agent de maintenance des bâtiments (nouvelle version)
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment		
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
CCP	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Page 34/35
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	
AMB	Référentiel de Certification	TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	Page 35/35